

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/188

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de l'Entreprise E JL en date du 11 juin 2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de réfection de la rue de l'Egalité à SAINGHIN-en-WEPPEES par l'Entreprise E JL – 4^{ème} Avenue du Port Fluvial – CS 10019 (59120) LOOS ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Les travaux de réfection de la rue de l'Egalité angle rue de la Liberté jusqu'à la fin d'agglomération seront réalisés comme suit :

- **Route barrée entre 07h00 et 16h30**
- **Alternat par des feux tricolores entre 00h00 et 07h00 // 16h30-00h00**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 : Cette mesure prendra effet à partir du 06 juillet au 28 août 2026. Les riverains devront sortir leurs véhicules de l'emprise du chantier avant 07h00.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par l'**Entreprise E JL**.

Article 4 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. le Directeur de l'Entreprise E JL.
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 15 juin 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON